



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Alençon, le 8 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le préfet de l'Orne active le plan grand froid

Point de situation 1

Compte tenu de la baisse des températures annoncées par Météo France pour les prochains jours, le département de l'Orne a été placé en vigilance jaune « grand froid ». Des températures atteignant -4 à -5 degrés avec un ressenti de -10 degrés sont attendues sur le territoire.

En outre, le département est placé en vigilance jaune « neige-verglas ». Des chutes de neige localisées, qui pourront atteindre 1 à 2 centimètres, sont possibles.

Les températures basses attendues peuvent impliquer des risques pour les publics les plus fragiles. Afin de prévenir ces risques, les mesures suivantes ont été prises :

1. Une augmentation de plus de 20 places de l'hébergement d'urgence. Ces places sont mobilisables en composant le 115. Pour accéder aux structures d'accueil, les frais de transport peuvent être pris en charge.
2. Des maraudes seront réalisées quotidiennement par la Croix Rouge et COALLIA et ce au moins jusqu'à mercredi sur Alençon, Argentan et Flers. Ces maraudes permettront d'aller au contact des personnes vulnérables afin de les alerter sur les risques liés au froid et les informer des dispositions mises en place.
3. Extension des amplitudes horaires des centres d'accueil d'urgence, qui seront ouverts 24h/24 sur la durée de la vague de froid pour accueillir les personnes en journée.

S'agissant des travailleurs, les branches professionnelles, organisations syndicales et chambres consulaires ont été alertées et sont invitées à appeler l'attention des employeurs sur les précautions particulières et les obligations qui leur incombent pour assurer la sécurité de leurs salariés, notamment ceux soumis aux aléas climatiques.

Sur le volet routier, en prévision du risque de neige et de verglas sur la nuit de lundi à mardi, des salages préventifs ont été effectués sur les axes principaux à savoir la N12, l'A88 et l'A28. Sur les axes secondaires des salages curatifs ont été réalisés au besoin. Les services gestionnaires des routes restent mobilisés autant que de besoin.

Sébastien Jallet, préfet de l'Orne, appelle la population à la plus grande vigilance quant à l'utilisation des chauffages d'appoint. En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. Chaque année, ce gaz toxique est

responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. En cas de suspicion d'intoxication, il convient d'aérer immédiatement la pièce, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours.

Une cellule de veille, regroupant l'ensemble des partenaires, services de l'État et acteurs associatifs, reste activée pour suivre, au plus près, l'évolution de la situation.

Sébastien Jallet, préfet de l'Orne remercie l'ensemble des services et acteurs impliqués dans le suivi de cette vague de froid et appelle la population à rester vigilante.

**Pour tout renseignement complémentaire,
consultez les sites institutionnels**

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.33.80.62.60 - Mél : pref-communication@orne.gouv.fr



Préfet de l'Orne



@Prefet61



prefet61

www.orne.gouv.fr

39 rue Saint-Blaise
61018 Alençon Cedex